

var Bénéficiaires MAF malades chroniques (*Atlas*)

Description Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique qui ont droit à une diminution du plafond MAF de 100 euros ([montant indexé](#)), ont atteint ce plafond diminué et ont reçu des remboursements de tickets modérateurs qui dépassent ce montant seuil. Le bénéficiaire fait donc partie d'un ménage dont au moins un membre bénéficie personnellement du MAF malades chroniques au cours de l'année référence, car ce membre :

- soit a déboursé 450 euros de tickets modérateurs ([montant indexé](#)) au cours des deux années précédant l'année de référence ,
- soit possède le [statut affection chronique](#) au cours de l'année de référence.

Codification
%

Remarques

- Le MAF revenus et le MAF social sont des droits du ménage. Si l'ensemble des tickets modérateurs du ménage dépasse le plafond du ticket modérateur, les membres du ménage ont droit aux remboursements MAF. Les deux types comportent cependant des définitions différentes de la notion du ménage:
 - Le MAF revenus tient compte du 'ménage registre national'. Celui-ci recense toutes les personnes qui, au 1^{er} janvier de l'année de référence, sont domiciliées à la même adresse, il peut également contenir les enfants nés au cours de l'année de référence ou les enfants (âgés de moins de 16 ans) inscrits pour la première fois au registre national durant cette période.
 - Le MAF social, quant à lui, considère le ménage mutualiste. Il s'agit de la partie du 'ménage registre national' qui est composée du titulaire, son ou sa partenaire ainsi que les personnes à charge qui sont affiliées auprès d'une mutualité belge.
- Les chiffres par unité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année de référence. En cas de domicile inconnu à cette date, on utilise le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu ne sont comptabilisées que dans les chiffres du niveau 'Belgique'.
- Vous trouverez davantage d'informations dans le Chiffre-clé Atlas sur le thème du [maximum à facturer](#).

Fréquence et timing de la mise à jour : les statistiques de l'année civile 2 sont ajoutées chaque année durant le Q4.

Le plus petit niveau géographique disponible : Secteur statistique

Méthode de calcul

(Nombre de [bénéficiaires du MAF Malades chroniques](#) ayant reçu des remboursements dans le cadre du MAF [à l'échelle [individuelle](#) ou du [ménage](#)]) / (Nombre de [bénéficiaires](#)) x 100

Disponible 2015

Référence recommandée IMA_AIM (24/04/2026), stat_012_012, [Atlas IMA_AIM \(accessed on 25/05/2026\)](#)

Dernière mise à jour des métadonnées 24/04/2026

Code stat_012_012_At

Variable(s) source(s)

- [PP0010-Code d'identification de la personne](#)
- [PP3004-Remboursement et plafond MAF - ménage](#)
- PP3005Pp
- PP3014_Pp

Variable(s) équivalente(s)

- [stat_012_008-Bénéficiaires MAF](#)
- [stat_012_009-Ménages MAF](#)
- [stat_012_010-Bénéficiaires MAF social](#)
- [stat_012_011-Bénéficiaires MAF revenus](#)

Mots clés [Caractéristiques socio-démographiques](#), [Prestations de soins de santé](#), [Coûts](#), [Pathologies et handicaps](#), [Avantages et statuts](#)